

OBJET

**BUDGET PRIMITIF 2022 –
BUDGET PRINCIPAL -
DECISION
MODIFICATIVE N°6**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 12
+ 3 procurations

Votes pour : 15
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 20 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2023

PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT - Aline NARS – René DARAN - Christophe BOURREC – Alain DEDIEU – Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE - Sophie REY – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ

ABSENTS (excusés) : Marie-Françoise VIDALON (procuration à Sophie REY) Hélène GUIOUNET (procuration à Aline NARS) – Daniel GASPA (procuration à André MIR)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur René DARAN** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les modifications budgétaires suivantes :

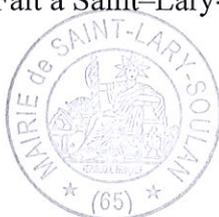
SECTION DE FONCTIONNEMENT

sens	section	Chapitre	Article	Libellé	Montant
D	F	011	60622	Carburants	50 000,00
D	F	011	60632	Fournitures de petit équipement	30 000,00
D	F	011	60621	Combustibles	20 000,00
D	F	011	6227	Frais d'actes et de contentieux	4 000,00
D	F	011	6231	Annonces et insertions	6 000,00
D	F	011	6288	Autres services extérieurs	5 000,00
D	F	014	7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	181 600,00
TOTAL DES DEPENSES					296 600,00
R	F	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000,00
R	F	73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	60 000,00
R	F	73	7362	Taxes de séjour	111 600,00
R	F	75	752	Revenus des immeubles	110 000,00
TOTAL DES RECETTES					296 600,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 19 Janvier 2023

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20230119-DEL-2023-13-DE
Date de télétransmission : 26/01/2023
Date de réception préfecture : 26/01/2023



Le Maire,


André MIR